



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conservatoire du
littoral

Baie d'Authie

LE PROJET POUR LE SITE

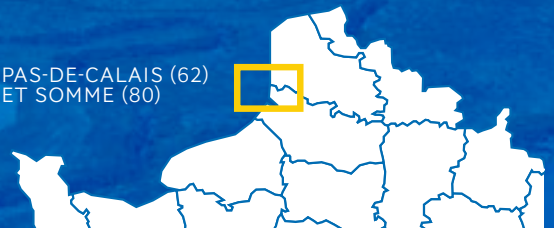
Le Conservatoire du littoral acquiert, aménage et protège des espaces naturels littoraux et lacustres afin de valoriser les paysages, leurs richesses écologique et patrimoniale, tout en les rendant accessibles au public. Les terrains du Conservatoire sont ensuite confiés en gestion aux collectivités territoriales, établissements publics ou associations...

Ils élaborent ensemble un plan de gestion, qui définit, pour un ou plusieurs sites, des orientations de gestion partagées avec les acteurs du territoire. C'est un outil de pilotage qui précise les objectifs selon lesquels un espace doit être restauré, aménagé et géré.

Ce document propose une synthèse des objectifs du plan de gestion sur l'ensemble de la baie d'Authie.

ENTRE BERCK-SUR-MER ET FORT-MAHON-PLAGE

✦ PAS-DE-CALAIS (62)
ET SOMME (80)



Géré par



Baie d'Authie

Entre terre et mer, un territoire uni par le mouvement de ses deux rives

Située à la frontière entre les départements du Pas-de-Calais et de la Somme, la baie d'Authie est formée par l'estuaire du fleuve côtier éponyme, qui se jette dans la Manche après avoir parcouru 103 km. D'une superficie totale d'environ 1 200 ha, elle est segmentée en 4 territoires – baie d'Authie Nord, baie d'Authie rive sud, Foraine d'Authie (fond de baie) et dunes de l'Authie – répartis sur 7 communes : Berck-sur-Mer, Colline-Beaumont, Conchil-le-Temple, Fort-Mahon, Groffliers, Quend et Waben.

La baie d'Authie est caractérisée par des zones basses estuariennes organisées en retrait du cordon dunaire et des rechlôtures*, dont la diversité des milieux et des paysages est exceptionnelle : un vaste estran sableux découvert par la marée, un poulier (flèche sableuse), des dunes, des mollières (prés-salés) ponctuées de mares et des bas-champs façonnés par l'homme (pâturages gagnés sur les mollières par l'édification de digues complétées d'un réseau de haies et de fossés). Des espèces telles que les phoques veaux-marins, les tadornes de Belon (anatidés), les gravelots (limicoles) ou les tritons crêtés (amphibiens) y vivent et s'y reproduisent.

Depuis le XIII^e siècle et au fur et à mesure de l'avancée du poulier, des terres agricoles ont été conquises sur les mollières par les hommes, en édifiant des digues pour former les bas-champs. L'interface terre-mer reste encore aujourd'hui mouvante. La baie est un espace mobile qui évolue au gré des marées et des courants. Des aménagements anthropiques (dignes, épis...) essaient de lutter contre l'érosion et de contenir les mouvements du fleuve...

Globalement, une forte extension des prés-salés est notée au cœur de la baie, témoignant de son ensablement et de son envasement. Au nord, le secteur est davantage soumis à une pression humaine liée à une forte urbanisation et à une importante fréquentation touristique. Les différents milieux naturels s'y succèdent plus rapidement qu'au sud et on y observe un phénomène de « prise en étau » du littoral dunaire entre la mer qui avance et les secteurs anthropisés. Au sud, les paysages sont plutôt laissés en libre évolution.

Au-delà de ces différences d'évolution, la baie d'Authie est composée d'un ensemble d'unités foncières cohérentes sur lesquelles il existe plusieurs dispositifs de gestion et partenariats. Les enjeux des prochaines années consistent à renforcer la notion de territoire pour ré-estuariser le fond de la baie.

* Endiguements par lesquels on annexe à la terre des portions de marais marins littoraux



1 200 ha
SURFACE DE LA BAIE

ENVIRON
600 ha
DOMAINE PROTÉGÉ

1 596 ha
PÉRIMÈTRE
D'INTERVENTION

107 HABITATS
NATURELS RECENSÉS,
DONT **64** D'INTÉRÊT
PATRIMONIAL



FLORE
495 TAXONS
VÉGÉTAUX, DONT
152 D'INTÉRÊT
PATRIMONIAL

FAUNE
+ DE
300 ESPÈCES

194 ESPÈCES
D'OISEAUX,
DONT **28**
MIGRATEURS
D'INTÉRÊT
PATRIMONIAL



14 ESPÈCES
D'AMPHIBIENS ET
DE REPTILES, DONT **6**
D'INTÉRÊT PATRIMONIAL



+ DE
400 000
VISITEURS PAR AN,
EN CROISSANCE
DEPUIS 10 ANS



ONAGRE
(*Enothera biennis*)



FOND DE BAIE D'AUTHIE

Une vision partagée, des objectifs communs

LE PROJET POUR LE SITE

Le projet de site correspond à la vision à long terme du Conservatoire du littoral, des gestionnaires et des partenaires locaux. Il traduit l'ambition des acteurs du site pour l'avenir.

Accompagner la résilience des milieux naturels en conciliant le mouvement naturel de l'interface terre-mer et les choix stratégiques de protection des biens et des personnes.

LE PLAN DE GESTION

Le plan de gestion identifie les orientations stratégiques définissant la vocation du site et les intentions de gestion. Co-écrites avec les acteurs du territoire, ces orientations donnent le cap à suivre pour améliorer les fonctionnalités écologiques du site, valoriser les paysages et organiser l'accueil du public.

Pour la baie d'Authie, six objectifs à long terme ont été identifiés :

- **Anticiper la dynamique de la baie** et accompagner l'évolution du trait de côte par une action foncière
- **Tranquilliser, connecter et gérer les espaces pour l'accueil des oiseaux**
- **Préserver les habitats estuariens** fragiles de la sur-fréquentation pour le bon développement d'espèces menacées et/ou protégées
- **Respecter la dynamique dunaire** et la présence des différents stades de développement
- **Entretien des zones humides et conserver des espèces rares**
- **Développer une offre de découverte des paysages et de la biodiversité** de manière cohérente et durable par l'ensemble des acteurs et usagers du territoire

LE DISPOSITIF DE GESTION

Pour répondre à l'ensemble des enjeux du territoire, le syndicat mixte Eden 62, le syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale se sont lancés dans la rédaction d'un plan de gestion des espaces naturels de la baie d'Authie regroupant des Espaces Naturels Sensibles (ENS), propriétés du Conservatoire du littoral, et des portions de Domaine Public Maritime (DPM). Ce dispositif de gestion multi-sites couvre environ 600 hectares et propose une stratégie de gestion en faveur de la biodiversité et de l'accueil du public pour les dix prochaines années.

Les ENS du plan de gestion situés dans le département du Pas-de-Calais (baie d'Authie Nord et Foraine d'Authie) sont gérés par le syndicat mixte Eden 62 depuis 1986. Les ENS situés dans le département de la Somme (baie d'Authie rive sud et dunes de l'Authie) sont quant à eux gérés par le syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard depuis 1982. Excepté la partie attribuée au Conservatoire du littoral (pointe de Routhiauville), le DPM est géré par le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale. Sur ces espaces, plusieurs conventions de gestion, notamment agricoles, sont mises en place pour entretenir les milieux.

À l'échelle des intercommunalités et de leur compétence GEMAPI, le syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard et la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM) réalisent un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). La création d'un système d'endiguement entraîne des mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser), qui doivent être menées au sein de l'unité littorale pour améliorer les qualités écologiques autour de la baie d'Authie et l'interconnectivité des espaces.

Les sites de la baie d'Authie sont inclus dans le réseau Natura 2000 dans le cadre des directives européennes « habitats, faune, flore » et « oiseaux ». Le document d'objectifs (DOCOB) associé a été mis à jour et rédigé en 2022.

La baie d'Authie fait partie du programme ADAPTO, financé par des fonds européens Life, qui explore des solutions face aux effets du changement climatique sur le littoral en préconisant une gestion souple du trait de côte.



FORAINES D'AUTHIE



SCHORRE, BAIE D'AUTHIE NORD



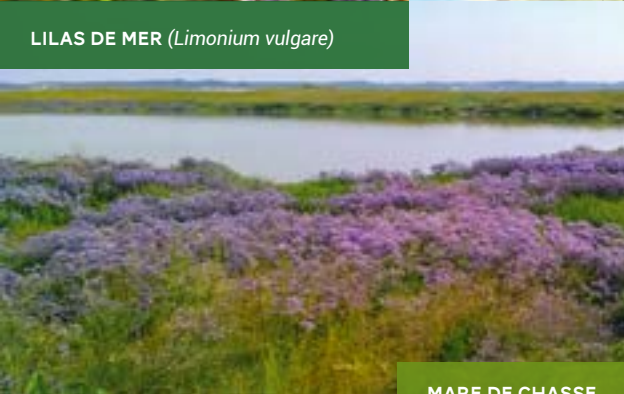
L'AUTHIE AU « BOIS DES SAPINS »



ÉROSION DU « BOIS DE SAPINS »



LILAS DE MER (*Limonium vulgare*)



MARE DE CHASSE



ESTUAIRE DE L'AUTHIE



Les orientations stratégiques définies par le plan de gestion sont déclinées en objectifs opérationnels qui décrivent les actions à mettre en œuvre pour atteindre l'équilibre recherché. Ce plan d'actions est amené à être reconduit, amendé ou modifié en fonction des nouvelles connaissances et des évolutions constatées.

[USAGES ET ACCUEIL]

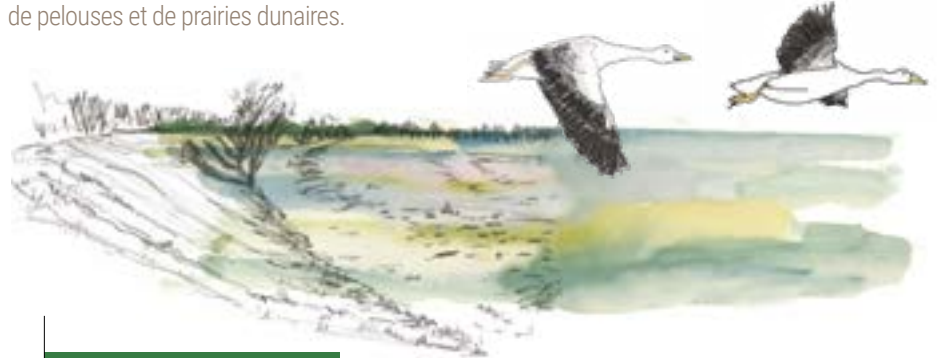
Les actions mises en place sur la baie d'Authie consistent à développer l'accueil et l'information du public sur des secteurs choisis en assurant un développement durable et concerté des activités humaines, en intégrant le respect du paysage et de la biodiversité dans les aménagements.

L'actuel plan de gestion vise en partie à faire émerger un véritable schéma d'accueil à l'échelle de l'estuaire, par la création d'une liaison piétonne, cyclable et équestre entre les communes de Berck-sur-Mer et de Fort-Mahon-Plage. La création d'itinéraires adaptés à tous les modes de déplacement sera concrétisée grâce à l'implication des acteurs du territoire. Ce schéma d'accueil intègre notamment la passerelle du Pont-à-Cailloux, l'extension de la piste cyclable sur la partie sud et la création d'un point de vue panoramique en baie d'Authie (allée des Roses, Groffliers).

En baie d'Authie, une activité cynégétique et agricole s'est développée et a participé au modelage des paysages du site par la création de mares. Les projets de recomposition spatiale autour des digues offrent des opportunités pour accroître la quiétude avifaunistique. Tout en répondant aux demandes des différents usagers (randonneurs, agriculteurs, chasseurs...), un travail de cogestion s'est développé pour améliorer l'accueil des oiseaux sur l'ensemble du périmètre du plan de gestion.

Concernant l'activité agricole, l'élevage sur la rive sud sera poursuivi pour améliorer la biodiversité. Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), le pâturage sera étendu sur la digue du polder (Groffliers), afin de restaurer 20 ha de pelouses et de prairies dunaires.

Les motifs paysagers caractéristiques des bas-champs (site classé du Marquenterre) tendent à s'amenuiser par une disparition des haies, un comblement des mares, un arasement des digues... Ces évolutions sont induites par des changements de pratiques agricoles. Pour y pallier, le pastoralisme extensif doit être soutenu, car il participe au maintien de la diversité végétale des zones humides des bas-champs. Il évite la fermeture des milieux et participe donc à la préservation de la faune associée. En menant une attention particulière envers la profession agricole, ce maillage bocager et hydraulique pourra être reconnecté ; les bénéfices liés au maintien de ces corridors écologiques majeurs sont multiples : stockage d'eau douce en hiver, îlots de fraîcheur en été...



[BIODIVERSITÉ]

Les objectifs opérationnels en lien avec la biodiversité visent à renforcer la multitude d'habitats et d'espèces, à assurer le fonctionnement en réseau des espaces et des systèmes écologiques de la baie, et à maintenir ses continuités écologiques.

En complément des travaux finalisés en 2005, des aménagements à vocation ornithologique seront effectués sur le plan d'eau de la Foraine d'Authie. Les berges seront restructurées, l'îlot sera reconstruit et le sud du secteur sera creusé tout en maintenant des zones de vasières. Le gravelot à collier interrompu ou le petit gravelot, espèces à forts enjeux, seront protégés par une veille de leur nidification en haut de plage et la mise en place d'une gestion écologique des laisses de mer.

L'amélioration des connaissances sur les fonctionnalités de la baie est un des enjeux prioritaires du site. Ces dernières sont indispensables pour comprendre l'estuaire et sa capacité à accueillir la biodiversité. Le plan de gestion actuel s'interroge donc sur l'évolution de ces fonctionnalités, en particulier sur les oiseaux, la végétation et la caractérisation des habitats.

PANICAUT MARITIME
(*Eryngium maritimum*)



CHIENDENT MARITIME
(*Elymus repens*)

[INTERFACE TERRE-MER]

Les végétations estuariennes picardes présentent de forts enjeux de conservation, par leur rareté et les menaces anthropiques et climatiques (usages, variation du niveau de la mer, espèces exotiques envahissantes...). Afin d'accompagner l'évolution du trait de côte et de respecter la dynamique dunaire, plusieurs actions seront mises en place : la réduction des chemins parasites dans les prés-salés, l'encadrement de la cueillette des salicornes et du lilas de mer, la sensibilisation des usagers à la fragilité des milieux...



salicorne



arroche
hastée



lilas des mers

[PATRIMOINE]



ANSE DES STERNES



DUNE DU « BOIS DE SAPINS »

L'histoire des digues de la baie d'Authie

La lutte engagée historiquement concerne deux éléments qui agissent de manière concomitante à la faveur des vents et des marées : la mer et le fleuve Authie. La baie fonctionne de manière asymétrique ; au sud, le poulier s'engraisse et pousse l'Authie, qui change de trajectoire et érode la rive nord (musoir).

Dès le XIII^e siècle, au fur et à mesure de l'avancée du poulier, des terres agricoles ont été conquises sur les mollières par les hommes en édifiant des digues pour former les bas-champs de Fort-Mahon et Quend. Entre la moitié du XVIII^e et le début du XIX^e siècle, plusieurs événements météorologiques ont endommagé le village de Groffliers et les mollières de Berck, Waben et Groffliers ont été menacées d'inondation. À chaque nouvelle conquête sur la mer, les nouvelles digues remplaçaient les anciennes.

- 1781 : digue Choquart
- 1817 : digue du Corps de Garde
- 1846 : digue de la route des Mollières

En 1850, Berck est encore un petit village situé à 3 km du rivage, et le vieux Fort-Mahon se situe derrière la dune grise. En 1875, sur la rive nord, l'hôpital maritime et la digue Barrois se construisent. Au sud, la dernière renclôture est édifiée en 1862, sur le pré-salé. En 1935, des mollières s'implantent sur la rive nord, un tronçon de la digue Barrois est détruit et des épis sont installés au sud de l'hôpital maritime. En 1960, les dynamiques d'accrétion et d'érosion se poursuivent et le bois de Sapins est planté pour fixer la dune. La digue submersible apparaît dès 1975 pour contenir le chenal de l'Authie, qui érode le cordon dunaire au nord. En 1985, les tempêtes ont créé des brèches dans la digue sur la rive sud ; les bas-champs sont inondés jusqu'au Château Robinet (400 ha).

En 1982, le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée d'Authie est constitué : cette étape marque le début d'une vision territoriale de la gestion de la baie d'Authie. Aujourd'hui, le changement climatique rebat les cartes à plus grande vitesse. La gestion mise en place et les dispositifs déployés visent à adopter une gestion plus souple du trait de côte.



■ [Plus d'informations en ligne !](#)

RETROUVEZ LES BROCHURES DE LA COLLECTION SUR LE SITE INTERNET

www.conservatoire-du-littoral.fr

ACCÉDEZ À LA BASE DE DONNÉES DES PLANS DE GESTION :



CONTACT

Conservatoire du littoral
Délégation Manche-Mer du Nord
19, quai Giard BP 79
62930 Wimereux
Tel : 03 21 32 69 00
manchemerdunord@conservatoire-du-littoral.fr

En partenariat avec

